



## Retractation entre particulier

Par **Leonillum**, le **10/04/2019** à **12:58**

Bonjour J'ai versé 200€ pour un véhicule je me rétracte est ce que je peux récupérer cette somme? Les deux pneus étaient critique la colonne de direction dure impossible à tourner sauf quand le véhicule roule et le ct n'étaient pas fait...? Merci.

Par **janus2fr**, le **10/04/2019** à **13:32**

Bonjour,

Y a-t-il eu un écrit de fait ? Ces 200€ sont-ils qualifiés d'arrhes ou d'acompte (sans précision ce sont des arrhes) ?

Si acompte, vous ne pouvez pas vous rétracter.

Si arrhes, vous pouvez vous rétracter, mais en laissant ces 200€ au vendeur.

Concernant les problèmes rencontrés sur le véhicule (pneus, direction), dans la mesure où vous avez décidé d'acheter tout de même le véhicule, cela n'entre pas en jeu...